DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sainghin en Weppes

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté permanent n° PM/2024/193

Objet : **Création d'une voie verte - Sentier Michon**

Le Maire de la Commune de Sainghin-en-Weppes,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, la création d'une voie verte, Sentier Michon à SAINGHIN-en-WEPPES, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1: Il est instauré une voie verte, Sentier Michon, entre la voie de la Cense et la rue Philippe Crétal.

Article 2 : La voie verte est réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés. Tous engins à moteur ainsi que les trottinettes électriques sont interdites à la circulation.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par les services de la Métropole Européenne de LILLE.

Article 4: Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5: La directrice générale des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de La BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

-M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
-M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
-La Police Municipale,
-Aux archives municipales,

POLICE MUNICIPALE * SAINGHIN-EN-WEPPES *

Fait à SAINGHIN-en-WEPPES, le 28 août 2024

Le Maire,

Matthieu CORBILLON